



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Paris, le 25 février 2016

Nos réf. : 2015/D/CAB/JPS/PBY/CBD/0053

A l'attention des Présidents(es) des Comités
Départementaux et des Ligues Régionales

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers amis,

Les tragiques évènements survenus en France depuis janvier 2015 ont eu pour conséquence une mobilisation autour de la question des valeurs citoyennes.

Le Ministère des Sports s'est fortement mobilisé sur cette thématique majeure, en demandant à chaque fédération la mise en œuvre d'un Plan Citoyen du Sport. Vous avez eu connaissance de celui élaboré par notre fédération et validé par le Ministère. C'est dans ce contexte que le Ministère a demandé à chaque DTN de sensibiliser les CTS au travers de la modification de leurs lettres de mission. Ces dernières comportent désormais l'action suivante : **Mise en œuvre de la politique ministérielle pour les zones prioritaires, en particulier pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et pour les zones de revitalisation rurale (ZRR) dans le cadre du plan "citoyens du sport"**.

Nous devons donc prendre conscience du fait que les Conseillers Techniques Sportifs seront désormais sollicités par les services de l'Etat pour des missions autres que celles habituellement identifiées.

Le Ministère souhaite mieux accompagner la professionnalisation des clubs qui mènent des actions quotidiennes de proximité, en particulier auprès des populations sensibles.

Ces clubs, situés dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement de la part de l'Etat, avec :

- La création de 400 emplois supplémentaires d'éducateurs et éducatrices sportifs aidés par le CNDS,
- La formation de 1 500 jeunes en insertion aux métiers du sport. Cette mesure, intitulée SESAME, vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement permettra d'accompagner, dans le cadre d'un parcours personnalisé, vers un emploi dans le sport, des jeunes de 16 à 25 ans.

Vos DRDJSCS, qui sont en charge de ces dossiers, pourront vous fournir des informations plus détaillées sur ces dispositifs.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des clubs de votre région identifiés par le Ministère comme résidant au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV).

Je vous encourage à identifier et à accompagner ces clubs pour les aider à bénéficier des dispositifs mis en place par l'Etat.

Je vous remercie vivement pour votre coopération dans la réussite de ce beau défi commun : faire du sport un modèle de citoyenneté.

Amitiés sportives,

Jean Pierre SIUTAT
Président

Siret 784 405 862 00052
Code NAF / APE 926 C
N° TVA Intercommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971